Municipalité CH-2336 Les Bois/Suisse Tél. +41 (0)32 961 12 37 Fax +41 (0)32 961 18 68 E-mail : info@lesbois.ch www.lesbois.ch

Arrêté no 56 du Conseil général

Séance no 22 du 27 juin 2005

Le Conseil général de la commune municipale de Les Bois

- vu le message no 20 du Conseil communal
- vu les dispositions de l'art. 27 du règlement d'organisation
- sur proposition du Conseil communal

Arrêté :

- 1. Les comptes 2004 présentent les résultats suivants :
- a) Compte communal,

excédent de produits de Fr. 39'529.52

b) Compte forestier,

excédent de charges de Fr. 2'918.75

- 2. Ils sont acceptés avec décharge au Conseil communal et remerciements au caissier communal.
- 3. Cet arrêté est rendu public par affichage public du 28 juin 2005 (art. 9 RO)
- 4. Cet arrêté est soumis au référendum facultatif (art. 9 RO). La demande d'un dixième des électeurs de la commune doit être déposée au secrétariat communal dans les 30 jours qui suivent la publication par affichage public mentionné ci-dessus.

2336 Les Bois, le 28 juin 2005

Conseil général Les Bois

Le président : Le secrétaire :

J.-M. Jobin C. Gagnebin